

RÉGION LIÉGEOISE – ENVIRONNEMENT

# Vols Maastricht-Liège : au fédéral de jouer

Si les « sauts de puce » sont interdits par la Wallonie, les vols de repositionnement sont autorisés...

**V**oici quelques jours, le mouvement Demain dénonçait de nouveaux vols « saut de puce », entre Maastricht et Liège. Et demandait donc à la Région wallonne d'intervenir. Le souci ? Il s'agit ici d'avions transportant du fret, depuis l'étranger. La députée fédérale aqualienne Vanessa Matz demande donc maintenant au ministre Gilkinet d'intervenir.

Les 12 et 15 novembre, un énorme Boeing de la compagnie Astral Aviation a atterri à Liège Airport, après avoir décollé de l'aéroport de Maastricht, pourtant distant d'à peine une trentaine de kilomètres. Une aberration écologique dénoncée par le mouvement Demain, qui évoquait de nouveaux « sauts de puce » et réclamait alors « que la Région wallonne prenne clairement attitude contre ce type de vols, invite ses aéroports à les refu-

ser, et promeuve activement leur interdiction au niveau européen,



**« Pourquoi le Fédéral ne prendrait-il pas les mêmes dispositions pour les transports de fret ? »**

**Vanessa Matz**

puisqu'il s'agit de vols internationaux. »

Mais rien n'est simple en Belgique. Tout d'abord, si un décret de 2006 interdit bel et bien les sauts de puce en Wallonie, il ne s'applique pas ici. Les vols dénoncés par Demain transportent en effet du fret, et non des passagers. Comme l'a précisé le ministre en charge des aéroports wallons, Jean-Luc Crucke (MR), en réponse aux interpellations d'Olivier Bierin (Ecolo) et André Antoine (cdH), on parle donc dans ce cas de vols de repositionnement. Des vols, qui plus est, internationaux... « Ni l'aéroport de Liège ni le ministre des aéroports que je suis n'avons donc la moindre compétence, soulignait Jean-Luc Crucke. Nous ne pouvons pas interdire ce vol qui a une autorisation provenant du Fédéral. » Députée à la Chambre, l'Aqualienne Vanessa Matz vient donc de prendre le relais dans ce dossier, en s'adressant cette fois au nou-



Le transport international de fret, c'est le fédéral. © News

veau ministre de la Mobilité, l'Ecolo Georges Gilkinet.

« Les vols 'sauts de puce', relatifs au transport de passagers n'ont plus lieu en Wallonie depuis 2006 suite au décret de mon collègue André Antoine. Pourquoi dès lors le gouvernement fédéral ne prendrait-il pas les mêmes dispositions pour les transports de fret à savoir les vols dits 'de repositionnement'?, l'interroge-t-elle. Dès lors qu'il s'agit de transport de fret, cette distance pourrait être par exemple parcourue par camion, par train ou par bateau en polluant moins et réduisant ainsi fortement les incidences sur la population en matière de santé et sur le territoire en matière d'environnement sans même parler du coût. » La balle est donc dans le camp du gouvernement fédéral, seul à même de réglementer ces vols de quelques dizaines de kilomètres. ●

GEOFFREY WOLFF